

**Pêches internationales.** Bien des dommages causés aux ressources aquatiques sont la conséquence de pratiques ancestrales, de connaissances insuffisantes, de l'utilisation de l'eau à des fins multiples, de diverses conditions économiques et sociales et de la concurrence aux niveaux national et international. Les problèmes relevant de la compétence du Canada sont réglés dans la mesure où les conditions le permettent; toutefois, bien des ressources sont communes à plusieurs pays et doivent donc être aménagées en collaboration.

Membre de 10 commissions internationales de pêches et d'un conseil international, le Canada collabore avec de nombreux pays lorsqu'il s'agit d'obtenir des données scientifiques et de formuler des politiques de mise en valeur et de conservation des ressources halieutiques. Ces organismes internationaux ont été établis en vertu de conventions formelles. Les représentants du Canada sont nommés par décret du Conseil et comprennent des fonctionnaires du ministère des Pêches et de l'Environnement et des représentants de l'industrie de la pêche.

Le Canada est membre du Comité des pêches de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture de l'ONU et de la Commission du Codex Alimentarius, qui s'intéresse aux normes mondiales pour la qualité des aliments.

### 10.2.2 Activités provinciales

**Terre-Neuve.** Le ministère provincial des Pêches favorise le développement de tous les secteurs de l'industrie de la pêche de la province. Il effectue des expériences et des démonstrations concernant des engins de pêche de conception nouvelle ou modifiée, il encourage la construction de bateaux de pêche polyvalents et l'exploration de nouvelles pêcheries dans le but d'accroître l'efficacité et le rendement de la pêche. Des subventions sont également versées aux pêcheurs pour les bateaux de pêche et certains types d'équipement de pêche côtière.

Les producteurs peuvent bénéficier de prêts pour la construction et l'agrandissement d'usines de conditionnement du poisson, et pour l'achat de chalutiers hauturiers. L'Office des prêts aux pêcheurs de Terre-Neuve vient en aide à ceux-ci en leur accordant des prêts pour la construction de bâtiments modernes leur permettant de diversifier davantage leurs opérations et d'accroître leur production. La Loi sur la réfection et le radoub des bateaux de pêche et des caboteurs (primes) prévoit l'apport d'une aide financière pour l'entretien et la remise en état de la flotte existante. La Loi sur les caboteurs (primes) et la Loi sur les bateaux de pêche (primes) permettent l'octroi d'une prime égale à 35% du coût approuvé pourvu que la jauge brute excède 10 tonneaux pour les bateaux de plus de 12 ans construits dans la région. Un programme de primes pour petites embarcations fournit une prime équivalant à 35% du coût approuvé des bateaux de pêche d'une longueur de 6.08 à 10.7 mètres ou plus, à condition qu'ils ne dépassent pas 10 tonneaux de jauge brute. Des prêts sont consentis aux pêcheurs pour la construction de bateaux neufs, l'achat de bateaux d'occasion, l'acquisition de nouveaux moteurs, l'achat de certains types approuvés d'engins de pêche mécaniques ou électroniques et pour la conversion de bateaux d'un type de pêche à un autre.

Pour ce qui est de la création directe d'emploi, l'industrie de la pêche demeure en tête parmi tous les secteurs d'exploitation des ressources. En 1976, elle occupait environ 15,000 pêcheurs et 7,000 ouvriers. Le volume total des débarquements pour toutes les espèces de poisson s'est élevé à 338 millions de kilogrammes d'une valeur au débarquement de \$63 millions et d'une valeur marchande d'environ \$160 millions.

Les eaux intérieures de Terre-Neuve, excellentes pour la pêche sportive, ne sont pas exploitées commercialement. Les lacs et les étangs sont en fait du ressort du ministère du Tourisme, mais, en vertu d'un accord fédéral-provincial, ces eaux, de même que les cours d'eau, relèvent du gouvernement fédéral pour ce qui est de la conservation et de la surveillance.

**Île-du-Prince-Édouard.** L'industrie de la pêche de l'Île-du-Prince-Édouard figure au troisième rang dans l'économie de la province. La valeur au débarquement des prises en 1976 dépassait \$12.6 millions et, après conditionnement, elle se chiffrait à plus de \$30